

Bienvenue en France : **boycottons l'appel à projet!**

UN SIMULACRE À DÉCONSTRUIRE -

Dans le cadre du plan *Bienvenue en France* – annoncé par Edouard Philippe le 19 novembre 2018 et qui entrera en vigueur à la rentrée 2019 – le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a lancé le 20 mars dernier un appel à projets à destination des établissements de l'enseignement supérieur.

Dans un délai très court (six semaines), ceux-ci sont invités à proposer des projets présentant « une réelle plus-value pour l'accueil des étudiants étrangers », autour de trois axes : « le parrainage par les pairs », « les cours de français langue étrangère », et « l'offre en langues étrangères ».

Les sommes versées aux établissements gagnants (80 000€ au maximum) ne permettraient en aucun cas d'atteindre les objectifs prétendument visés. A titre d'exemples, pour une université comme Paris-Diderot (Paris 7), qui compte environ 2500 étudiant.e.s étranger.e.s hors UE (10% de l'effectif total), un tel budget permettrait d'assurer un maximum de 8h de formation en direction de groupes d'une vingtaine d'étudiant.e.s et personnels administratifs. A Sorbonne Université, où il y a 10200 étudiant.e.s étranger.e.s hors UE (18% de l'effectif total), seulement deux heures de formation pourraient être mises en place.



Dès lors, il reviendra encore une fois à des enseignant.e.s, étudiant.e.s personnels ou associations d'assurer, par des actions bénévoles, les conditions d'une intégration réelle.

D'ailleurs, l'appel indique que l'évaluation des projets reposera notamment sur leur « degré d'autofinancement » et leur « durabilité après l'arrêt du financement apporté par le présent appel à projets ».

Il revient donc aux établissements d'assurer eux-mêmes la durabilité de ces projets, puisque « l'aide attribuée sera versée en une fois et ne sera pas pérennisée ». Autrement dit, **ces sommes déjà largement insuffisantes pour assurer les conditions d'accueil que le gouvernement prétend vouloir favoriser, ne seront accordées que pour un an.** Loin de s'engager à assurer l'insertion des étudiant.e.s étranger.e.s, la démarche du gouvernement est ici de déléguer le financement de ces dispositifs

d'accueil aux universités elles-mêmes, via leurs ressources propres, pourtant déjà faibles et vouées à s'amoinrir.

Les montants offerts ainsi que leurs modalités d'attribution révèlent donc que **le véritable but de cet appel à projet n'est pas de favoriser l'accueil des étudiant.e.s étranger.e.s, mais d'obliger les universités à**

accepter l'intégralité du plan Bienvenue en France et donc la hausse des frais d'inscription, contre laquelle 25 établissements déjà se sont prononcés.

cf. <https://universiteouverte.org/2019/03/08/cartographie-des-universites-ayant-pris-fermement-positions-contre-laugmentation-des-frais-dinscription/>

LES RESSORTS D'UNE MANIPULATION -

Rappelons les faits : selon la communication du gouvernement, le plan *Bienvenue en France* vise à amorcer une politique d'attractivité de l'enseignement supérieur en France auprès des étudiant.e.s étranger.e.s extra-communautaires. Un ensemble de mesures est prévu : augmentation du nombre d'heures de français, amélioration de l'accueil, facilitation des procédures administratives d'obtention du visa et, enfin, "différenciation des frais de scolarité" pour les étudiant.e.s étranger.e.s. **Par "différenciation", il faut entendre : hausse des frais d'inscription.**

Les frais d'inscription passent ainsi de 170 euros à 2770 euros pour une année de licence et de 243 euros à 3770 euros pour une année de master. Ce plan s'applique à tou.t.e.s les étudiant.e.s extra-communautaires. Des exonérations sont prévues pour les étudiant.e.s réfugié.e.s et sous protection subsidiaire mais pas pour les demandeur.se.s d'asile et les sans-papiers. Le 18 novembre, alors que ni l'arrêté, ni le décret n'avaient été signés, le site de Campus France, l'organisme d'Etat censé gérer les inscriptions et l'arrivée des étudiant.e.s étranger.e.s, annonçait déjà les nouveaux montants. **Les frais devraient s'appliquer à la rentrée 2019.**

Le gouvernement profite de la précarité financière des universités, dont il est lui-même à l'origine après des années

de coupes budgétaires importantes pour mettre ces dernières dans l'impasse et les obliger à trouver des fonds par tous les moyens. **La plupart de ces dotations publiques sont progressivement substituées par des appels à projet** comme les *IDEX* ou ici *Bienvenue en France*.

Or, la participation à ce dernier appel à projet implique pour les établissements candidats d'être « engagés dans la démarche de labellisation "Bienvenue en France" » (l'inverse étant présenté comme un « critère éliminatoire »), autrement dit de s'engager à appliquer l'intégralité du plan, soit la hausse des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires dès la rentrée prochaine.



Photo Cyril Zannettacci / Agence

Ainsi, cet appel à projets apparaît avant tout comme un chantage hypocrite pour faire passer en force *Bienvenue en France*, **dispositif discriminant et dangereux pour l'avenir de l'université.**

En plus d'être un véritable chantage, cet appel à projets, dans le contexte de crise budgétaire de l'enseignement supérieur, **participe à une mise en compétition des universités qui bataillent alors à coup de création de dossiers pour grappiller les quelques sous que l'Etat ne fournira plus par dotation mais bien par appel d'offre.**

En résulte un enseignement supérieur à deux vitesses, dans lequel les universités ayant des ressources rayonnent et où d'autres moins munies en fonds, contacts ou personnels restent endettées. Pour couronner le tout, les universités ou plutôt les pôles universitaires seront eux-mêmes amenés à travailler leur communication auprès des étudiant.e.s étranger.e.s. D'une pierre deux coups, le gouvernement privatise un peu plus l'ESR tout en s'assurant via la hausse des frais que les formations académiques françaises ne soient dispensées qu'aux élites étrangères

BIENVENUE AUX POLITIQUES DE TRI ET DE RÉPRESSION...

L'ensemble du plan *Bienvenue en France* s'inscrit dans une **longue tradition de textes toujours plus répressifs envers les étudiant.e.s étranger.e.s et les personnes immigrées dans leur ensemble.** Alors même que la France avait pu adopter une vision positive de l'immigration étudiante au tournant des années soixante (dans la mesure où elle rentrait dans ses objectifs de formation des élites des pays sous tutelle de la Françafrique), **elle soumet désormais la formation universitaire des étudiant.e.s étranger.e.s à des objectifs de compétitivité économique** tout en étant ici en concurrence avec l'ensemble des pays occidentaux. Ainsi, l'inscription du plus grand nombre possible d'étudiant.e.s étranger.e.s rentre dans le cadre d'un jeu économique mondial où les étudiant.e.s sont des pions évalués selon leur rentabilité potentielle.

L'attractivité internationale des universités est donc un enjeu majeur qui justifie une multiplication de mesures politiques d'immigration choisie (**passport talent,**

passport bleu européen...) dans laquelle s'engouffre l'ensemble des pays désireux de nouer des liens économiques importants avec les pays émergents ou bien de s'assurer le leadership en termes d'innovation scientifique grâce aux cerveaux qu'ils auront pu attirer.

A cette compétition internationale pour l'attraction des cerveaux s'ajoutent des prérogatives sécuritaires de tri et de lutte contre "l'immigration illégale". Les politiques de séduction des cerveaux se doublent donc progressivement de politiques répressives envers les indésirables.



Photo Thomas Samson / AFP

Celles et ceux déclaré.e.s non rentables pour l'amélioration des objectifs de compétitivité de la recherche française sont peu à peu écarté.e.s des universités, d'abord par la loi du 26 novembre 2003 pour la "Maîtrise de l'immigration", qui sape les facilitations de visa introduites par la loi RESEDA en 1998, puis en 2005 par l'introduction des CEF (qui deviendront Campus France), ou encore par la loi du 24 juillet 2006 qui vise explicitement à mieux sélectionner les migrant.e.s selon les besoins économiques de la France, et donc à "promouvoir une immigration choisie et une intégration réussie" tout en laissant la place aux étranger.e.s dont "la personnalité et le talent constituent des atouts pour le développement et le rayonnement de la France", et qui elleux seul.e.s pourront obtenir une carte de séjour de trois ans.

La multiplication des obstacles **(interdiction de travailler plus de 60% du temps plein, obligation de justifier de ressources suffisantes etc.)** sert directement

les intérêts d'un **tri social** visant déjà à écarter les étudiant.e.s les plus pauvres, toujours suspecté.e.s d'être les "chevaux de Troie" d'une immigration clandestine et que les gouvernements successifs catégorisent comme des intrus. Loin donc des devoirs d'une université ouverte et respectueuse du droit universel à l'éducation pour toutes et tous, *Bienvenue en France* prolonge une politique néo-libérale de concurrence qui transforme les étudiant.e.s en objet de rentabilité d'une part, et renforce d'autant plus les politiques de tri aux frontières d'autre part, où **l'égalité des chances semble vraisemblablement pouvoir se mesurer à l'argent qu'un.e étudiant.e pourra fournir à son entrée ou rapporter à son départ.**



Photo Jean-Philippe ksiazek / AFP

UNE SEULE SOLUTION : BOYCOTTONS !

Pour toutes ces raisons, nous appelons au Boycott de l'appel à Projet *Bienvenue en France*. Rapportant peu, il est l'outil d'une politique de tri injuste, à laquelle nous ne pouvons souscrire sans trahir profondément les valeurs de l'enseignement supérieur.

Nous appelons à ne pas céder au chantage de cet appel à projet. Les maigres 80 000 euros promis ne suffiront ni à lancer une véritable amélioration des formations universitaires, ni à laver durablement de nos esprits les reniements inévitables à l'idée d'un enseignement supérieur ouvert, respectueux du droit à l'éducation pour toutes et tous, sanctuaire de l'émancipation et de l'égalité des chances !

Allons-nous vraiment accepter d'être encore et toujours asphyxié.e.s par une atrophie continue des fonds pour l'enseignement supérieur ? La solution passe-t-elle vraiment par la soumission des financements publics au jeu de la concurrence entre les universités via encore des appels à projets ? Ces modes de financements non-pérennes sont inefficaces et trahissent nos valeurs !



Photo Cyril Zannettacci. Vu pour Libération

Bienvenue en France n'est que le premier pas d'une politique générale de tri social et de privatisation de l'enseignement supérieur.



Nous devons refuser cette mesure en bloc sous peine de revenir sur les acquis qui ont fait la force de l'université française.

L'université ne doit pas devenir l'antichambre de nos politiques migratoires et il n'appartient pas aux universités d'accélérer la marchandisation de l'accès au savoir.

Si le gouvernement semble avoir peu de scrupule à trier qui peut venir et qui doit mourir aux frontières, l'enseignement supérieur ne doit pas accepter d'être la dernière brique de leur nouveau mur.

Soyons dignes de l'humanisme dont l'université se revendique, dignes de la démocratisation du savoir et de l'égalité des chances, refusons l'appel à projet *Bienvenue en France* et la hausse des frais d'inscription !

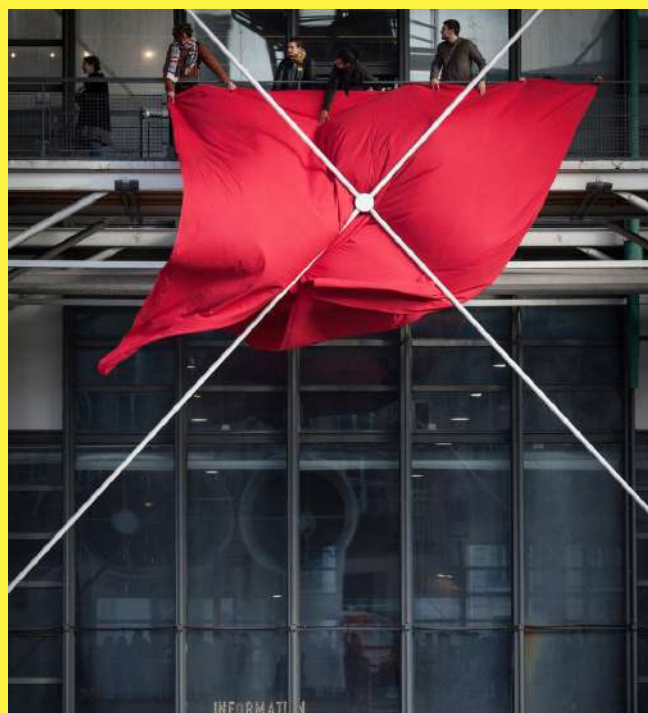
Photo Greg Looping, Hans Lucas / AFP

RETOUR SUR LA MOBILISATION :

Face à l'annonce de ce plan auquel personne n'avait été associé, ni université, ni syndicats, une mobilisation s'est développée et le carré rouge s'est multiplié sur les vestons pour symboliser la contestation, en référence à la lutte contre la hausse des frais pour les étudiant.e.s étranger.e.s menée au Québec en 2012. Plusieurs tribunes ont été publiées dans *Le Monde* (1), *Libération* (2) et *Médiapart* (3), et dans d'autres médias (4) (5) pour analyser et dénoncer le plan. Elles soulignaient toutes la violence et l'obstacle que représenterait l'augmentation des frais pour des étudiant.e.s venant des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, et la volonté sous-jacente de trier les étudiant.e.s selon leur moyens.

En outre les arguments portaient sur la brèche que constituait cette mesure pour davantage de politiques de privatisation de l'enseignement supérieur, à l'image de ce qui a pu se passer dans d'autres pays, où les frais ont d'abord été augmentés pour les étudiant.e.s étranger.e.s avant de l'être pour les étudiant.e.s nationales-aux. Derrière les carrés rouges, des AG étudiant.e.s, blocages, manifestations ont eu lieu revendiquant une université ouverte. Des témoignages d'étudiant.e.s concerné.e.s par le projet ont été partagés sur les réseaux sociaux (6).

Une pétition (7) pour protester contre le projet a déjà obtenu plus de 300 000 voix. Des motions de contestation ont ensuite été votées par les universités (8) et 17 conseils d'administration ont statué sur le fait que leur université n'appliquerait pas les frais (9). Enfin le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche) a demandé l'annulation du décret qui lui a finalement été soumis (10), puis publié le 19 avril. Rien n'y fait, le gouvernement refuse le dialogue social et continue l'application de son plan de façon inflexible.



SOURCES

(1) https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/03/16/etudiants-etrange-ers-bienvenue-en-france-un-dispositif-au-nom-de-contre-verite-ne-doit-pas-etre-mis-en-uvre_5436990_3232.html

(2) https://www.liberation.fr/debats/2019/01/31/universite-les-frais-d-inscription-serviront-a-compenser-le-desengagement-de-l-etat_1706586

(3) <https://blogs.mediapart.fr/pierre-jourlin/blog/221118/non-l-augmentation-des-frais-d-inscription-l-universite>

(4) <https://acides.hypotheses.org/category/publications/arretons-les-frais>

(5) http://test.resome.org/wp-content/uploads/2018/11/ANATOMIE-DUN-FOUTAGE-DE-GUEULE.pdf?fbclid=IwAR1n5pPayuNZB8u0_454Jcya0ZHLX-KYSZ9n1RXZ2UtBhmvYIS630VhM1eQg

(6) <https://acides.hypotheses.org/1187>

(7) <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-l-augmentation-des-frais-d-inscription-pour-les-%C3%A9tudiant-e-s-%C3%A9tranger-e-s?signed=true>

(8) <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8480>

(9) <https://www.snesup.fr/rubrique/hausse-des-droits-d-inscription-motions-adoptees-dans-les-etablissements>

(10) <https://www.snesup.fr/article/cneser-plenier-exception-nel-du-11-mars-2019-motion-contre-l-augmentation-des-frais>